

LOI ENERGIE CLIMAT - RAPPORT ARTICLE 29

RAPPORT RELATIF A L'ANNEE 2024

(Rapport rédigé le 24 06 2025)

Table des matières

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG.....	2
B. Moyens internes déployés par l'entité	5
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	7
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.....	8
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	12
F. Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris.....	13
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	15
H. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	17
I. Liste des produits financiers relevant de l'article SFDR 8 et 9	18

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité

Flornoy Ferri, société de gestion d'actifs, intègre les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans sa stratégie d'investissement. Cette démarche est conçue pour répondre aux exigences réglementaires européennes en matière de durabilité.

Les différents axes de la politique ESG de Flornoy Ferri sont les suivants :

Etablissement d'une charte ESG : Flornoy Ferri considère que l'intégration de critères ESG est essentielle pour la gestion des risques à long terme et la création de valeur durable. La société a formalisé cet engagement à travers une charte ESG qui s'applique à toutes ses activités d'investissement. Cette charte est notamment basée sur les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI), que Flornoy Ferri a signé en 2020.

Exclusion de certains secteurs : Flornoy Ferri a formalisé sa politique d'exclusion en avril 2019 et l'a complétée en 2024. La société de gestion n'investit pas dans les secteurs suivants :

- production d'armes et munitions controversées. Flornoy Ferri respecte les Conventions d'Ottawa et d'Oslo (mines anti-personnel, armes à sous-munitions. Exclusion s'appliquant à toutes les sociétés de gestion.)
- industrie du tabac (avec un seuil de 5% de CA), et toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes (clonage humain, pornographie...).
- sociétés dont 100% du chiffre d'affaires est issu des activités de casino,
- extraction de charbon ou production d'électricité à partir de charbon, sans plan de sortie avant 2030. Ceci s'applique exclusivement aux investissements directs (actions, obligations, convertibles). Les investissements indirects, tels que les ETF (fonds indiciels cotés), les futures sur indices, et autres instruments dérivés ne sont pas concernés par cette mesure.

Sélection des investissements : en complément des critères d'exclusion, et pour les fonds relevant de la classification SFDR 8, les investissements sont sélectionnés sur la base d'un système de notation ESG propriétaire. L'approche retenue pour les fonds d'actions SFDR 8 est une approche en sélectivité (exclusion des 20% de sociétés les moins bien notées dans l'univers investissable). Pour les fonds d'obligations SFDR 8 (hors fonds Obligreen), l'approche retenue est une approche en amélioration de note par rapport à un indice. Enfin, le fonds obligataire Obligreen sélectionne au minimum 90% de green & social bonds, instruments ayant intrinsèquement une qualification pour la classification SFDR 8.

Contrôles et suivi : Flornoy Ferri a mis en place des contrôles avant et après chaque transaction pour s'assurer que les investissements respectent les politiques ESG. Une revue annuelle par l'équipe de contrôle interne garantit une évaluation continue de la performance ESG des portefeuilles.

Publication et transparence : La société publie régulièrement des rapports détaillant son approche ESG et les résultats obtenus. Ces publications visent à informer les parties prenantes sur les efforts de Flornoy Ferri en matière de durabilité et à évaluer la contribution de ses investissements dans l'atteinte des caractéristiques ESG promues.

Engagement auprès des entreprises et Vote : La société engage un dialogue direct avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour améliorer leurs pratiques ESG. Cela inclut notamment des discussions sur les faiblesses identifiées lors de notre processus de notation et l'exhaustivité des données ESG. Par ailleurs, Flornoy Ferri exerce ses droits de vote lors des Assemblées Générales conformément à sa politique de vote.

Participer à des initiatives collectives : Flornoy Ferri participe à des initiatives collectives visant à promouvoir les meilleures pratiques ESG, notamment à travers son adhésion à l'Association Française de la Gestion financière (AFG) et au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

b) Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les parties prenantes

En informant ses clients et plus généralement ses parties prenantes sur les critères ESG intégrés dans sa stratégie d'investissement, Flornoy Ferri a pour objectif de démontrer sa capacité à gérer de manière responsable :

Contenu de l'information : Flornoy Ferri fournit des informations détaillées et transparentes sur la prise en compte des critères ESG dans sa stratégie d'investissement. Ces informations couvrent divers aspects, notamment les objectifs ESG spécifiques des fonds, les actions entreprises pour atteindre ces objectifs, ainsi que les résultats obtenus.

Fréquence de l'information : Les parties prenantes sont informées de manière régulière :

- Rapports annuels : Un rapport ESG détaillé est publié chaque année, incluant les performances ESG des différents fonds, les engagements pris et les résultats obtenus.
- Communiqués ponctuels : En plus des rapports réguliers, Flornoy Ferri publie des communiqués ponctuels pour informer les parties prenantes de tout événement significatif, tel que le changement d'un fonds de catégorie SFDR, l'adhésion à de nouvelles initiatives, ou les résultats de votes en assemblée générale.
- Rapports mensuels : Des reportings mensuels sont fournis, détaillant pour les fonds concernés, les informations ESG pertinentes.



The screenshot displays several key components of the ESG reporting website:

- Fund Performance Dashboards:** Multiple panels for funds like 'VALEURS FEMMININES GLOBAL', 'DIVIDENDE DURABLE', 'ALEPH ISR MONDE', and 'OBLIGREEN - I'. Each panel shows the manager's name, the fund's value, and a performance chart with a 7-point scale.
- ESG Scores and Metrics:** A 'SCORE ESG' section with tables for MSCI and STOXX Europe 600 NR scores for 'DIVIDENDE DURABLE' and 'STOXX Europe 600 NR' across February and March 2023. Another table shows 'E', 'S', and 'G' scores for 'DIVIDENDE DURABLE' and 'STOXX Europe 600 NR' in March 2023.
- Detailed ESG Data:** A large section titled 'SCIENCE ET BIEN-ÊTRE' and 'DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ' providing granular data on various ESG factors, including gender diversity, board composition, and environmental metrics.
- Visuals:** A pie chart showing the distribution of ESG scores and a bar chart for 'DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ'.

Moyens de diffusion : Flornoy Ferri utilise plusieurs canaux pour s'assurer que les informations ESG sont accessibles à toutes les parties prenantes :

- Site internet : Les rapports annuels et mensuels, ainsi que les communiqués ponctuels, sont disponibles sur le site internet de Flornoy Ferri. Une section dédiée aux documents ESG permet un accès facile et rapide aux informations pertinentes.
- Newsletters : Des newsletters électroniques sont envoyées aux clients et aux affiliés pour les tenir informés des dernières actualités et des évolutions sur différents sujets (fiscalité, évolution des marchés, sujets ESG).

- Réunions et webinaires : Flornoy Ferri organise régulièrement des réunions physiques et des webinaires consacrées à différents sujets, parmi lesquels les questions ESG. Ces réunions sont l'occasion de répondre aux questions des parties prenantes.
- Rapports imprimés : Pour les parties prenantes préférant le format papier, des rapports imprimés sont également disponibles sur demande.

c) Adhésion à une charte, un code ou une initiative et description sommaire :

Flornoy Ferri adhère à plusieurs chartes et codes visant à promouvoir les critères ESG :

Adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) : Flornoy Ferri est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies depuis 2020. Cette adhésion témoigne de l'engagement de la société à intégrer les critères ESG dans ses pratiques d'investissement. Les PRI fournissent un cadre pour que les investisseurs puissent :

- Incorporer les questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement.
- Être des propriétaires actifs et intégrer les questions ESG dans les politiques de vote.
- Rechercher une meilleure divulgation des critères ESG de la part des entités dans lesquelles ils investissent.
- Promouvoir l'acceptation et l'application des PRI dans l'industrie de l'investissement.
- Travailler ensemble pour améliorer l'efficacité dans l'application des PRI.
- Rendre compte de leurs activités et progrès dans l'application des PRI.

Adhésion à l'Association Française de la Gestion financière (AFG) et au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) : Flornoy Ferri est membre de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) et du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR). Ces organisations jouent un rôle clé dans la promotion des bonnes pratiques ESG en France et à l'échelle internationale. L'AFG, en partenariat avec le FIR, s'efforce de sensibiliser et de mobiliser les acteurs financiers autour des enjeux de responsabilité sociétale et environnementale.

Certification et Labels ISR : Plusieurs fonds de Flornoy Ferri, tels que "Valeurs Féminines Global" et "Dividende Durable", ont obtenu le label ISR (Investissement Socialement Responsable) entre 2020 et 2023. Nous avons cependant décidé de renoncer à ce Label à compter de la fin d'année 2023 ; en effet, les contraintes liées à ce Label ne nous semblaient plus en adéquation avec les attentes des investisseurs finaux de ces fonds.

B. Moyens internes déployés par l'entité

a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans la stratégie d'investissement

Flornoy Ferri consacre des ressources significatives pour intégrer les critères ESG dans sa stratégie d'investissement :

Ressources Humaines : Flornoy Ferri dédie une partie de ses effectifs à l'intégration et au suivi des critères ESG. Environ 33% des équivalents temps plein (ETP) au sein de l'équipe de gestion sont spécifiquement dédiés aux analyses ESG et à l'engagement avec les entreprises. Un responsable ESG coordonne l'approche ESG dans toutes les activités de la société.

Le comité ESG est constitué de membres représentatifs de la direction, de la gestion, du juridique et du développement commercial / marketing. Il a pour objet de valider le contenu des supports de communication (reportings, documents commerciaux...) Le comité effectue également le choix des prestataires de données ou services extra-financiers (Refinitiv, ISS...).

Comité ESG de FLORNOY FERRI :



Teddy Dewitte
Directeur Général



Christophe Bonnasse
Directeur Général
Délégué



Laure-Anne Vanel
Responsable
Juridique, RCCI



Stéphane Le Rai
Responsable ESG

Des comités spécialisés, tels que le comité Ethique (composé de membres internes et de personnalités externes), sont chargés d'apporter leur analyse sur les méthodologies adoptées. Ces comités se réunissent régulièrement et proposent à la Direction des actions correctives si nécessaire.

Ressources Financières : Une part significative du budget annuel est allouée à l'acquisition de données ESG. En 2024, cela représentait environ 226 000 € :

DÉPENSES ESG	Dépense (€)	ESG	Montant calculé (€)
ISS	32 014	100%	32 014
REFINITIV	98 042	65%	63 727
BLOOMBERG	484 488	15%	72 673
ETHIFINANCE	2 160	100%	2 160
MOODY'S	18 870	100%	18 870
MSCI	37 000	100%	37 000
Total	672 574		226 445

Ressources Techniques : Flornoy Ferri utilise des fournisseurs de données et d'analyse pour intégrer les critères ESG dans ses processus d'investissement. Le recours à des prestataires externes, tels que ISS, Moody's, Refinitiv et Bloomberg, fournit des données et des évaluations ESG de haute qualité, assurant une information précise et à jour :

- ISS Governance : Institutionnal Shareholder Services (ISS) est une plateforme de vote pour le compte de tiers qui est directement connectée à notre dépositaire (CIC) afin de déployer leur procédure opérationnelle et actionner les préférences de vote que nos gérants et ISS ont paramétrés ensemble. Ce paramétrage s'appuie sur la formalisation de leur politique de vote dite « sustainability policy », car elle met l'accent sur les mêmes principes ESG que ceux de FLORNOY FERRI (cf. Politique de vote FLORNOY FERRI).
- ISS Controverses : identification et suivi des controverses sur notre univers d'investissement.
- Moody's : grâce à l'acquisition de Vigéo Eiris, Moody's permet l'accès à de la recherche et des notations plus développées que ses concurrents pour le monde obligataire.
- Ethifinance : cette société forme et conseille les entreprises sur la finance et le développement durable. Elle se charge également de la formation continue annuelle des employés de FLORNOY FERRI sur les thématiques ESG et sa réglementation.

b) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

Formation et développement des compétences : Flornoy Ferri met en place des programmes de formation continue pour ses employés afin de renforcer leurs compétences en matière d'ESG. En 2024, 7 personnes ont passé et obtenu la certification AMF Finance Durable.

Feedbacks clients et innovation : des dialogues continus avec les clients permettent de recueillir leurs attentes et de les intégrer dans la stratégie ESG de la société. Une attitude de recherche et d'innovation permet d'apporter les réponses les plus pertinentes aux besoins de nos clients. En 2024, des modules d'IA ont été développés pour compléter les données de nos fournisseurs, et apporter des éclairages qualitatifs à nos clients.

c) Mixité au sein de l'équipe de gestion (Loi Rixain)

Afin de pallier la faible mixité au sein de notre société de gestion de portefeuille, FLORNOY FERRI vise une représentation de 30% minimum de femmes dans ses effectifs totaux d'ici 2027.

Au cours de l'année 2024, la proportion de femmes s'est établie à 25% des effectifs (11 femmes sur un effectif total de 44 personnes). L'effectif total et le pourcentage de femmes sont inchangés par rapport à 2023.

Par ailleurs, Flornoy Ferri a mis en place les initiatives suivantes :

- Des programmes de stages : nous encourageons les femmes à rejoindre le secteur de la finance grâce à nos stages chez Flornoy Ferri et visons un objectif de parité (50 % de femmes) lors de la sélection de nos stagiaires ;
- Processus de recrutement : nous sensibilisons nos partenaires, cabinets de chasse, intervenants dans le recrutement afin de nous assurer de disposer de candidatures mixtes et diversifiées dans l'ensemble de nos « short-lists » ;
- Promotion : nous intégrons des critères de diversité lors de nos plans de succession et de promotion, en veillant à respecter nos objectifs de parité dans l'élaboration de ces derniers ;
- Le renforcement des prises de paroles des femmes des équipes de Gestion ou Relations Investisseurs, dans les vidéos présentant Flornoy Ferri, la participation à des forums/événements de place, l'interaction avec les clients...

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Flornoy Ferri met en place une gouvernance solide et structurée pour intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions stratégiques et ses processus opérationnels. Voici les principaux éléments de cette démarche :

a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Les membres de la Direction ainsi que ceux du Comité ESG disposent de compétences avérées en matière de finance durable, acquises à travers :

- La participation régulière à des formations spécialisées sur les enjeux ESG (réglementation SFDR, taxonomie européenne, climat, biodiversité, etc.) par la société ETHIFINANCE.
- Une expérience significative dans l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement. En 2024, une méthodologie propriétaire pour le calcul des notations extra financières a été étendue à plusieurs fonds d'actions et d'obligations. L'objectif est d'étendre cette méthodologie à une large majorité de fonds Flornoy Ferri en 2025.
- Leur implication active dans la définition et la mise à jour de la politique ESG de la SGP. À titre d'exemple, les deux Directeurs Généraux sont titulaires d'un certificat en finance durable de l'AMF. Le responsable de la conformité (RCCI) et le responsable ESG participent au Comité ESG et assurent la veille réglementaire et technique.

b) Inclusion des critères ESG dans les politiques de rémunération

Conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088, Flornoy Ferri a intégré des critères de durabilité dans ses politiques de rémunération.

Ainsi, FLORNOY FERRI applique pour les preneurs de risque :

- des critères quantitatifs (Etablissement d'un score ESG pour les gérants des OPC et mandats classés article 8 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier)
- et/ou qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs par le suivi du respect des process et critères extra- financiers des stratégies d'investissement des fonds et mandats.

Pour plus d'information relative à l'intégration des caractéristiques environnementales ou sociales et des objectifs d'investissement durable dans les politiques d'investissement, il convient de consulter la rubrique suivante du site internet FLORNOY FERRI : <https://www.flornoyferri.com/esg-ethique/> ainsi que le document Politique de Rémunération : https://www.flornoyferri.com/wp-content/uploads/2024/01/1-2_Politique-de-remuneration_SFDR_220622.pdf

c) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration

Le règlement interne du conseil d'administration de Flornoy Ferri inclut des dispositions spécifiques relatives à l'intégration des critères ESG. Cela garantit que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont systématiquement pris en compte dans les délibérations et les décisions du conseil.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Flornoy Ferri adopte une stratégie d'engagement auprès des émetteurs pour promouvoir les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

La stratégie d'engagement et de vote s'articule selon les axes suivants :

a) Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Flornoy Ferri engage un dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit, couvrant un large éventail de secteurs et de régions géographiques.

Cette volonté de dialogue autour des enjeux ESG passe le screening des notes extra-financières lors de la mise à jour de la fiche valeur des sociétés dans lesquelles nous sommes intéressés d'investir. Lorsqu'un des constituants de la note ESG ressort faible, l'analyste cherche à en isoler la/les raison(s) et prépare une liste de questions à faire parvenir à l'entreprise.

b) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

Flornoy Ferri publie annuellement un bilan détaillé de sa stratégie d'engagement, incluant les éléments suivants :

Thématiques couvertes : les discussions ont notamment porté sur les sujets suivants :

- Environnement : Initiatives de réduction des émissions, adoption de technologies vertes, gestion de l'eau et des déchets.
- Social : Politiques de ressources humaines, conditions de travail, diversité et inclusion, relations avec les communautés locales.
- Gouvernance : Structures de gouvernance, transparence des rémunérations des dirigeants, indépendance des conseils d'administration.

Dialogue avec les entreprises : Les rencontres incluent des réunions en face-à-face, des téléconférences et la participation à des roadshows.

Nous noterons à titre d'exemple les échanges suivants, tenus en 2024 :

Pour tous les fonds :

- AstraZeneca : appel avec la société concernant l'enquête sur le CEO de la filiale chinoise accusé de détournement de fonds et de modification des données personnelles de certains patients pour obtenir accès à un médicaments anti-cancéreux. Nos échanges nous ont amené à garder nos titres car seul les individus étaient impliqués, pas l'entreprise.
Pour Aleph Monde, Dividendes Durable , Flornoy Growth et Flornoy Conviction
- Nestlé: discussions avec l'entreprise autour de la gouvernance et du portefeuille de marques et quelles évolutions pour le futur. Certains actionnaires minoritaires sont montés au créneau à l'assemblée générale en avril 2024 pour demander une modification des statuts de Nestlé en faveur d'une proportion plus grande d'aliments sains dans le portefeuille.
Pour Dividende durable, Flornoy Valeurs Familiales et Flornoy Conviction :
- Rockwool reprise du cas d'investissement après la résolution de l'enquête sur l'incendie de la tour de Londres. Avec nos discussions nous en avons conclu que la controverse a été levée car les sociétés ont versé une amende.
- Schneider Electric : suite au renvoi du CEO nous avons pris contact avec la société pour s'assurer de la continuation des opérations et qu'un processus de succession avait été amorcé. L'entreprise nous a rassuré et nous avons maintenu notre exposition.
Pour Flornoy Valeurs Familiales et Flornoy Conviction :
- Kingspan, St Gobain : reprise du cas d'investissement après la résolution de l'enquête sur l'incendie de la tour de Londres. Avec nos discussions nous en avons conclu que la controverse a été levée car les sociétés ont versé une amende.
- Michelin : discussions avec la société sur l'augmentation de la part de matériaux recyclés utilisés dans les pneus
- Imerys : entretien avec la société pour discuter de leurs relations avec les communes dans le cadre de leur projet de mine de lithium sur le site de Beauvoir dans l'Allier afin d'évaluer la faisabilité du projet

- Pour Aleph et Flornoy valeurs Familiales :
- ArcelorMittal : Discussion lors d'un one to few sur leur avancée vers la décarbonation de l'industrie et leur volonté d'être actif dans ce développement. Leur réponse ne nous a pas satisfait et leur implication dans des hauts fourneaux, consommateurs de charbon et à forte pollution nous a incité à vendre la valeur.
- Flornoy Growth et Flornoy Conviction :
- De Longhi : entretien avec la société pour discuter des programmes de réparations des machines et d'accès aux pièces détachées pour favoriser le recyclage
- Flornoy Growth :
- Nexans : discussions autour du recyclage du cuivre face aux risques de pénuries ces prochaines années et comment les clients l'intègrent dans leurs appels d'offre

Actions de suivi :

- Flornoy Ferri a mis en place des mécanismes de suivi pour évaluer les progrès réalisés par les entreprises suite aux engagements pris. Cela inclut des évaluations périodiques et la mise à jour des notations ESG des entreprises.
- Les résultats des engagements sont documentés et communiqués aux investisseurs via des rapports annuels, montrant l'impact des initiatives ESG et les améliorations observées.

c) Présentation de la politique de vote

La politique de vote de Flornoy Ferri est intégrée dans sa stratégie ESG et vise à exercer les droits de vote de manière à soutenir les pratiques durables et responsables et à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts d'OPC. Cette politique est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique ESG-Ethique : <https://www.flornoyferri.com/esg-ethique/>
La société utilise les services de la plateforme ISS (Institutional Shareholder Services) pour faciliter la gestion des votes et s'assurer que les décisions prises en assemblée générale sont alignées avec les objectifs ESG.

FLORNOY FERRI sera particulièrement vigilante aux résolutions concernant :

- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat
- Les programmes d'émission et de rachat de titres en capital
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Les décisions entraînant une modification des statuts
- La nomination ou le renouvellement de mandataires sociaux
- Les conventions réglementées

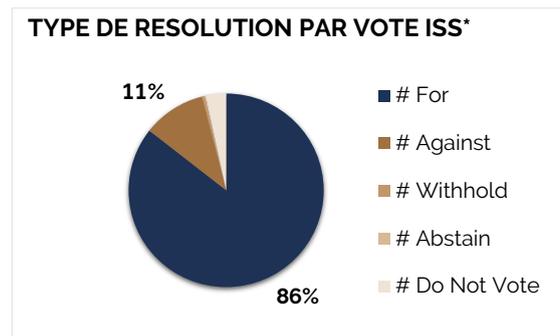
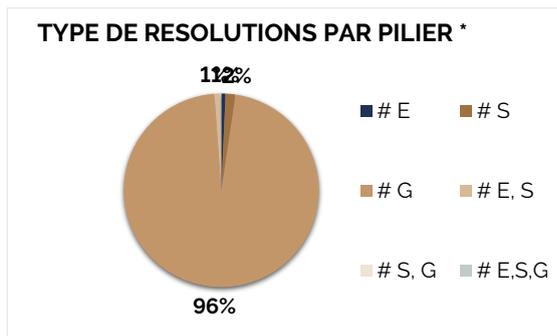
Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur son site internet.

d) Rapport sur l'exercice des droits de vote sur l'année 2024

Au cours de l'exercice 2024, agissant pour le compte des OPC dont elle assure la gestion, FLORNOY FERRI a exercé 93.12% de ses droits de vote en Assemblées Générales et 93.15% du nombre d'éléments à voter.

Ces pourcentages sont supérieurs similaires à ceux de l'année 2023 (-93%) et correspondent à nos exigences de dépasser 90%.

Conformément aux dispositions des articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'AMF, FLORNOY FERRI tient à disposition de tout porteur qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'Assemblée Générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les OPC gérés atteint le seuil de détention fixé dans la Politique de vote.



Analyse des votes par type de résolution

Critère	2022	2023	2024
Nombre de ballots d'assemblées générales	118	157	189
Nombre de votes effectués	98 (83,05 %)	146 (92,99 %)	176 (93,12%)
Nombre d'éléments total à voter	1868	2882	3709
Nombre d'éléments votés	1568 (83,94 %)	2655 (92,12 %)	3576 (96%)
Nombre de votes pour	1333 (85,01 %)	2283 (85,99 %)	3168 (85,4%)
Nombre de votes contre	109 (6,95 %)	313 (11,79 %)	386 (10,4%)
Nombre de votes d'abstention	7 (0,45 %)	2 (0,08 %)	8 (0,2%)
Nombre de votes d'abstention volontaire	2 (0,13 %)	22 (0,83 %)	15 (0,4%)

Analyse des votes d'opposition par type de résolution

Proposal Category IF Against Management	Proposal Sub Category IF Against Management	Sub Category	%
Director Election	Director Election	122	23,64%
	Proxy Contest	46	8,91%
	Director Election - Bundled	9	1,74%
Total Director Election		177	34,30%
Compensation	Remuneration Policy & Implementation	88	17,05%
	Equity Compensation Plan	29	5,62%
	Directors' Compensation	9	1,74%
	Severance Agreement	4	0,78%
	Compensation	3	0,58%
Total Compensation		133	25,78%
Director Related	Discharge	55	10,66%
	Board Related	21	4,07%
	Statutory Auditor	6	1,16%
	Committee Election	1	0,19%
Total Director Related		83	16,09%
Capitalization		28	5,43%
Social		27	5,23%
Routine Business		16	3,10%
Audit Related		10	1,94%
Non-Routine Business		9	1,74%
Corporate Governance		7	1,36%
Strategic Transactions		6	1,16%
Miscellaneous		6	1,16%
Company Articles		5	0,97%
E&S Blended		5	0,97%
Environmental		3	0,58%
Takeover Related		1	0,19%
Total général		516	100,00%



Analyse des votes aux résolutions présentées par des actionnaires minoritaires ou non agréées par le conseil d'administration.

Néant

Conflits d'intérêt

Les droits de vote exercés l'ont été en toute indépendance et dans le souci de préserver l'intérêt des porteurs de parts des fonds concernés. Aucun conflit d'intérêt n'a été relevé au cours de l'exercice 2024.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Flornoy Ferri, en tant que société de gestion d'actifs, ne prend pas d'engagement spécifique pour aligner ses investissements sur la taxonomie européenne et/ou réaliser des investissements dans des activités qualifiées comme durables au sens de la réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR).

a) Politique d'alignement avec la taxonomie européenne

Flornoy Ferri n'a pas adopté de démarche pour évaluer ou déclarer l'alignement de ses activités et de ses investissements avec les critères définis par la taxonomie européenne. Par conséquent, les informations relatives à la proportion des investissements, des dépenses et des revenus associés à des activités considérées comme durables selon cette taxonomie ne sont pas disponibles.

b) Justification de l'approche

Cette approche est motivée par les raisons suivantes :

Priorités d'investissement actuelles : Flornoy Ferri se concentre sur des stratégies d'investissement qui visent à intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) de manière globale, sans pour autant se restreindre aux activités classifiées comme durables selon la taxonomie européenne.

Objectifs de transparence et de simplicité : En ne s'engageant pas spécifiquement sur l'alignement avec la taxonomie, Flornoy Ferri cherche à maintenir une communication claire et transparente avec ses investisseurs, évitant toute confusion potentielle sur la nature des investissements réalisés.

c) Exposition aux énergies fossiles

La part des encours (fonds d'actions et d'obligations en direct) exposés dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR) était la suivante au 31/12/2024 :

Description (NACE : code)	31/12/2024	31/12/2023
Extraction de charbon et de lignite (NACE : 05)	0,00%	0,00%
Fabrication de coke et de produits pétroliers raffinés (NACE : 19)	0,00%	0,00%
Extraction de pétrole brut (NACE : 06.10)	0,48%	0,89%
Extraction de tourbe (NACE : 08.92)	0,00%	0,00%
Activités de soutien à l'extraction pétrolière et gazière (NACE : 09.10)	0,32%	0,48%
Distribution de combustibles gazeux par conduites (NACE : 35.22)	0,40%	0,20%
Commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux (NACE : 46.71)	0,00%	0,00%
Vente au détail de carburants en magasins spécialisés (NACE : 47.3)	0,00%	0,00%
Transport par conduites (NACE : 49.50)	0,30%	0,01%
Total	1,50%	1,58%

F. Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

a) Accord de Paris

Flornoy Ferri mène une réflexion en vue de la définition d'objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030, en cohérence avec les exigences de l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier. Cette ambition s'inscrit dans notre volonté d'alignement progressif avec les objectifs de long terme de l'Accord de Paris.

Il est néanmoins important de reconnaître les défis liés à la mesure de la performance climatique des portefeuilles d'investissement. La nature dynamique de la gestion d'actifs, les limitations actuelles des bases de données climatiques, ainsi que les divergences de méthodologies rendent encore complexe la définition d'objectifs strictement quantitatifs.

Dans ce contexte, nous considérons que la démarche la plus crédible à entreprendre pour les sociétés est de faire valider leurs objectifs de réduction de CO₂ par la Science Based Target initiative (SBTi), initiative internationalement reconnue issue d'un partenariat entre le CDP, le Pacte Mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF).

Le SBTi valide les objectifs de réduction de gaz à effet de serre des entreprises de la manière suivante :

- o Committed : il s'agit des entreprises qui sont en train de mettre en place des objectifs de réduction de gaz à effet de serre
- o Target set : il s'agit des entreprises pour lesquelles le SBTi a validé les objectifs. Au sein de cette catégorie, il y a **trois** sous-catégories : « **2°C** », « Well-below 2°C » et « 1.5°C »

Notre méthodologie de calcul de température des portefeuilles utilise correspondances suivantes :

Trajectoire SBTi	Hypothèse de Température
Entreprises sans SBTi*	3.2°C
Committed	2.35°C
Well-below 2°C	1.8°C
1.5°C	1.5°C

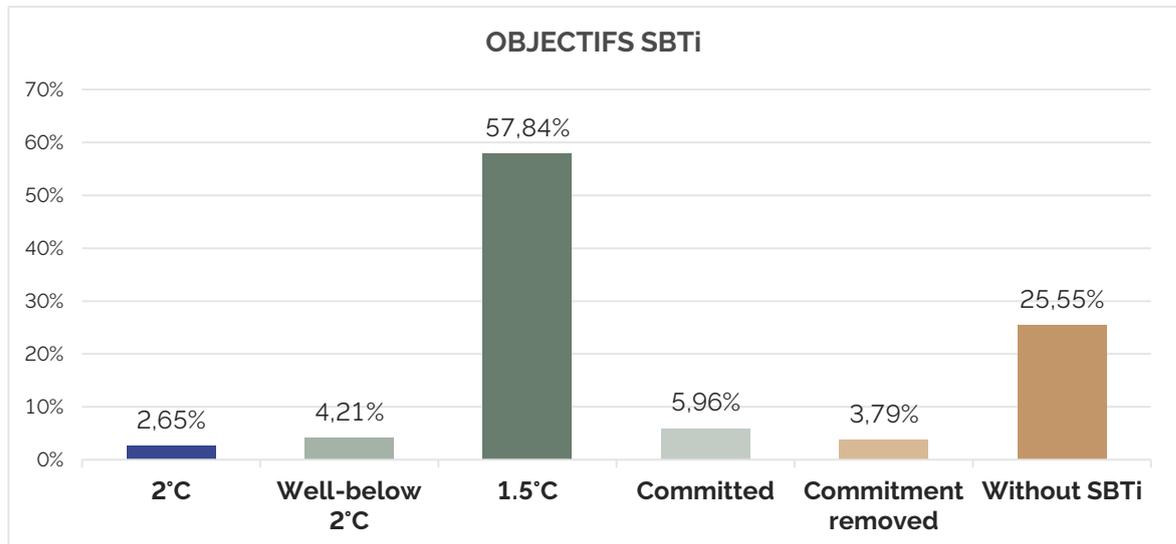
* : En l'absence de trajectoire climatique spécifique, les entreprises sans objectif validé sont considérées comme alignées sur le scénario GIEC SSP2-4.5. Ce scénario médian prévoit un réchauffement de 2,7°C à 3,2°C d'ici 2100. Flornoy Ferri retient, à titre conservateur, une température de 3,2°C pour ces entreprises, en cohérence avec les trajectoires "business-as-usual" utilisées dans les outils d'analyse climatique (MSCI, Right. Based on Science, etc.).

Le scénario SSP2-4.5 (Shared Socioeconomic Pathway 2 avec un forçage radiatif de 4,5 W/m² en 2100) est un scénario intermédiaire élaboré par le GIEC. Il repose sur une trajectoire socio-économique dite « tendancielle », souvent qualifiée de scénario du « milieu de la route ». Ce scénario suppose que les tendances actuelles se poursuivent sans grands changements structurels. Les pays réalisent des efforts modérés pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux effets du changement climatique, sans coordination mondiale forte ni rupture technologique majeure. La coopération internationale est présente, mais limitée. Les émissions mondiales culminent vers le milieu du siècle, puis diminuent lentement. Cela mène à une stabilisation du réchauffement climatique autour de 2,7 °C à 3 °C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Ce scénario reste éloigné des objectifs de l'Accord de Paris.

Température du portefeuille :

L'analyse se limite aux fonds actions de Flornoy Ferri, les données climat sur les émetteurs obligataires étant encore parcellaires.

Après calcul, la température du portefeuille actions de Flornoy Ferri au 31/12/2024 s'établit à 2.11°C. Ce niveau servira de point de départ pour évaluer d'année en année l'alignement du portefeuille actions de Flornoy Ferri avec les objectifs de l'Accord de Paris.



b) Stratégie nationale bas-carbone

Flornoy Ferri ne gère pas de produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français. Par conséquent, la société ne dispose pas d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement.

Cependant, Flornoy Ferri reconnaît l'importance des enjeux climatiques et environnementaux et s'efforce d'intégrer ces considérations dans ses pratiques de gestion d'actifs, conformément aux attentes et aux objectifs de ses clients. À ce titre, certains fonds gérés par Flornoy Ferri, comme Aleph Monde et Obligreen, apportent une contribution en matière d'investissement durable :

Aleph Monde : Ce fonds est classé article 8 au regard du règlement SFDR et promeut des caractéristiques environnementales ou sociales. Il investit dans des sociétés évaluées positivement par rapport à plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) proposés par l'ONU, incluant des critères relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. En outre, le fonds exclut de son univers d'investissement les sociétés participant à l'extraction de charbon ou génération de l'énergie à partir du charbon.

Obligreen : Ce fonds investit principalement dans des obligations vertes, sociales et durables. Il est conçu pour avoir un impact environnemental positif en finançant des projets liés à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, et à la gestion durable de l'eau, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre le changement climatique.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Consciente de l'impact que les entreprises détenues peuvent avoir sur les écosystèmes naturels, notre société de gestion a entrepris une démarche structurée visant à intégrer pleinement les enjeux liés à la biodiversité dans sa stratégie d'investissement. Cette intégration s'inscrit dans notre volonté de renforcer notre responsabilité environnementale tout en alignant nos pratiques avec les référentiels internationaux les plus reconnus.

Outils et référentiels utilisés

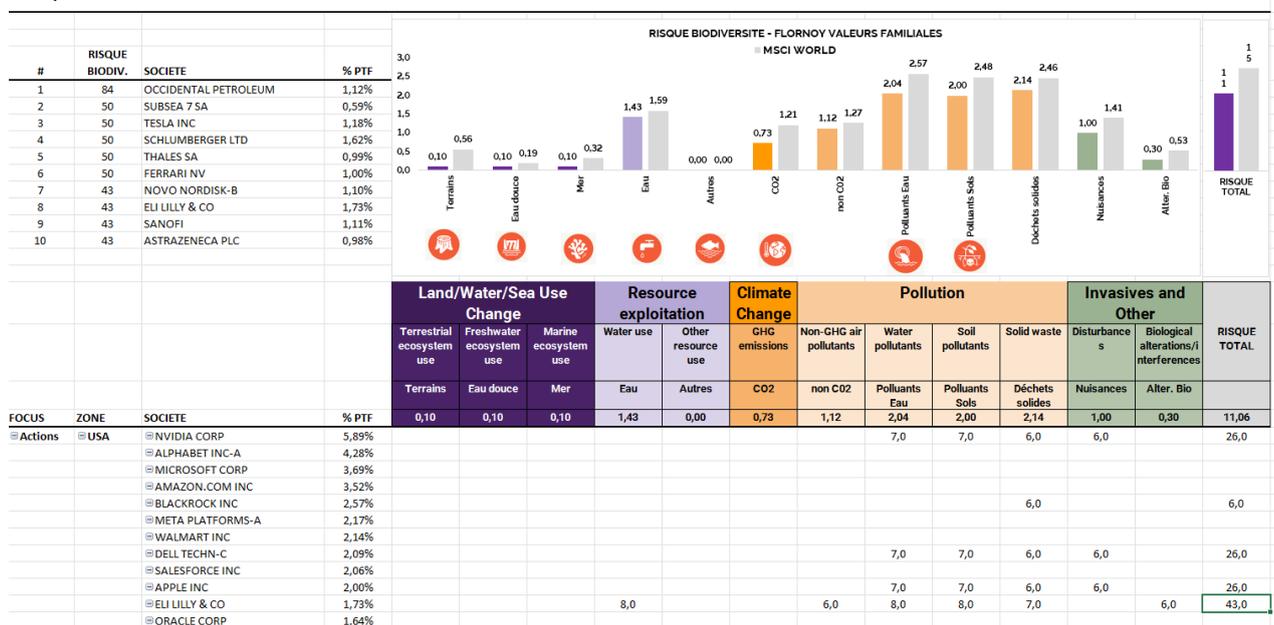
Nous avons amorcé la mise en place progressive d'outils d'évaluation spécifiques permettant de mieux comprendre, quantifier et piloter les risques et impacts biodiversité liés aux sociétés en portefeuille. Ces outils s'appuient notamment sur les cadres méthodologiques développés par la Science-Based Targets Network (SBTN) ainsi que sur les bases de données du projet ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure). L'objectif est de disposer d'indicateurs robustes, harmonisés et comparables pour guider nos décisions d'investissement.

Approche quantitative basée sur le SBTN

Un premier jalon important a été l'élaboration d'un outil interne d'analyse de la matérialité des risques biodiversité fondé sur la méthodologie SBTN. Cet outil identifie les entreprises exposées à des pressions élevées sur les écosystèmes à travers l'analyse de leur exposition à des matières premières à fort impact, référencées dans la High Impact Material List du SBTN, ainsi que selon les cinq grandes pressions sur la biodiversité décrites dans le cadre SBTN : changement d'utilisation des terres et des mers, exploitation directe des ressources, pollution, espèces exotiques envahissantes et changement climatique.

Un tableau de bord du « RISQUE BIODIVERSITE » a ainsi été mis en place pour chaque OPC de type actions. Ce tableau permet de comparer le risque biodiversité d'un fonds par rapport à son indice de référence et d'identifier les émetteurs les plus à risque.

RISQUE BIODIVERSITE - FLORNOY VALEURS FAMILIALES



Complément par un module d'intelligence artificielle dédié

En complément de cette analyse quantitative, nous avons développé un module d'intelligence artificielle dédié à la biodiversité. Ce module permet d'enrichir l'évaluation des impacts des sociétés sur les écosystèmes à partir de données extra-financières, en structurant les informations selon les axes définis par le SBTN. En particulier, le module permet de préciser le risque pour les émetteurs les plus à risque.

Extrait / Imerys :

<p>II. Matières premières à fort impact</p> <p>Imerys exploite et transforme plusieurs matières premières identifiées comme ayant un fort impact sur la biodiversité, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bauxite : utilisée pour la production d'alumine et d'aluminium. • Talc : employé dans divers produits industriels et de consommation. • Graphite : utilisé dans les batteries et autres applications industrielles. <small>fr.wikipedia.org</small> <p>Ces matières premières figurent dans la liste des High Impact Commodities en raison de leur extraction intensive et de leurs effets potentiels sur les écosystèmes.</p> <p>III. Impacts et remédiations</p> <p>1. 🌍 Changement d'utilisation des terres/eaux/mer</p> <ul style="list-style-type: none"> • 🏠 Utilisation des écosystèmes terrestres : Impact 8 <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de carrières entraînant la destruction d'habitats naturels. • Fragmentation des paysages due aux infrastructures minières. • Perturbation de la faune locale par les activités d'extraction. • Remédiation : Imerys a mis en place des programmes de réhabilitation des sites après exploitation et collabore avec des institutions pour la conservation de la biodiversité. • 💧 Utilisation des écosystèmes d'eau douce : Impact 6 <ul style="list-style-type: none"> • Captage d'eau pour les processus industriels. • Risque de pollution des nappes phréatiques par les résidus miniers. • Modification des régimes hydrologiques locaux. • Remédiation : Mise en œuvre de systèmes de traitement des eaux et surveillance de la qualité de l'eau autour des sites. • 🌊 Utilisation des écosystèmes marins : Impact 2 <ul style="list-style-type: none"> • Activités principalement terrestres avec un impact limité sur les écosystèmes marins. 	<p>2. 🛠 Ressources / exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • 🚰 Utilisation de l'eau : Impact 5 <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'eau pour le lavage et le traitement des minéraux. • Pression sur les ressources en eau locales dans certaines régions. • Remédiation : Initiatives pour recycler l'eau utilisée et réduire la consommation globale. • 🌿 Utilisation d'autres ressources : Impact 4 <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'énergie pour les opérations minières et de transformation. • Consommation de produits chimiques dans certains processus industriels. • Remédiation : Investissements dans des technologies plus efficaces et moins consommatrices de ressources. <p>3. 🌡 Changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • 🏭 Émissions de gaz à effet de serre (GES) : Impact 6 <ul style="list-style-type: none"> • Émissions liées à l'utilisation d'énergie fossile pour les opérations. • Transport des matières premières et produits finis. • Remédiation : Imerys s'est engagé à réduire ses émissions de GES et à adopter des sources d'énergie plus durables. <p>4. ☀ Pollution</p> <ul style="list-style-type: none"> • 🏠 Polluants atmosphériques non liés aux GES : Impact 5 <ul style="list-style-type: none"> • Émissions de poussières lors de l'extraction et du traitement des minéraux. • Remédiation : Installation de systèmes de dépoussiérage et de filtration de l'air. • 💧 Polluants de l'eau : Impact 5 <ul style="list-style-type: none"> • Rejets potentiels de substances chimiques dans les eaux locales. • Remédiation : Traitement des eaux usées avant rejet et surveillance régulière des effluents.
--	---

H. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Chez Flornoy Ferri, la prise en compte des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) fait partie intégrante de notre approche de gestion des risques.

Conformément à notre approche en sélectivité, l'investissement dans une société ne peut être réalisé qu'à la condition d'obtention d'une note supérieure à un seuil défini par rapport à un univers de référence. Cette sélectivité empêche notamment d'investir sur des sociétés qui ne communiqueraient pas sur une liste de critères ESG, éliminant de fait certaines sociétés n'ayant pas atteint un degré de maturité suffisant pour communiquer sur les enjeux ESG.

Par ailleurs, nous intégrons le suivi des controverses dans la gestion des risques. La réaction face aux controverses fait l'objet d'une procédure d'Investissement / Désinvestissement dans laquelle un processus d'escalade est défini en fonction du degré de gravité.

Notre fournisseur de données ISS suit des domaines de controverses directement liés aux risques suivants :

Risques physiques : exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux (changement climatique, perte de biodiversité). ISS suit les controverses suivantes : Pollution, Pollution des sols, Pollution de l'eau, Pollution de l'air, Biodiversité, Déforestation.

Risques de transition : exposition aux évolutions induites par la transition écologique. ISS suit les controverses suivantes : Impacts environnementaux, Impacts du changement climatique.

Risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux : ISS suit les controverses suivantes : Opposition à l'atténuation du changement climatique
D'autres risques résultant de controverses sont également pris en compte :

Risques liés à l'éthique des affaires : Corruption, Comportement anti-concurrentiel, Blanchiment d'argent, Impôts, Normes de comptabilité / divulgation

Risques liés à la protection du consommateur : Fraude des consommateurs, Santé des consommateurs, Vie privée des consommateurs

Risques liés aux droits des travailleurs : Travail forcé, Conditions de travail, Santé et sécurité au travail, Droits syndicaux, Discrimination au travail

I. Liste des produits financiers relevant de l'article SFDR 8 et 9

Flornoy Ferri propose plusieurs placements alignés sur l'article 8 du règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Ces placements promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable :

OPC Article 8, Communication centrale, Approche ESG à deux niveaux : exclusions et notation propriétaire (approche en sélectivité) : Aleph Monde, Dividende Durable , Flornoy Valeurs Féminines Global, Flornoy Growth

OPC Article 8, Communication limitée, Approche ESG à deux niveaux : exclusions et notation propriétaire (approche en amélioration) : Omnibond

OPC Article 8, Communication centrale, fonds de Green & Social Bonds : Obligreen investit majoritairement dans des obligations vertes, sociales et durables. Le fonds exclut les secteurs négatifs au plan social ou environnemental et sélectionne des obligations qui respectent les principes de durabilité définis par l'ICMA (International Capital Market Association). Ces obligations doivent démontrer un impact positif clair sur des enjeux tels que l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, et l'accès aux services essentiels.

Part globale des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG

Au 31/12/2024 : 1.140,37m€ sur 2.614,35m€ (44% de l'encours) étaient classifiés SFDR article 8.